DCM-2016-129

VILLE D'AVRILLE – 49240
Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 €
Décision spécifique d'attribution du BP2017

Madame HOUSSIN-SALVETAT expose :

Par ordonnance n°2005-1027, le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en matière d'attribution des subventions. Le nouvel article L.2311-7 précise que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ». Toutefois, cette obligation ne concerne que les subventions supérieures à 23 000 €.

Je vous propose donc, dans le cadre de cette législation, de confirmer l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants, pour l'année 2017 :

MJC (Politique jeunesse/Activités/Accueils de loisirs)	174 320 €
Pouce-Poucette	42 500 €
Les petites frimousses	38 500 €
EIMDA	75 000 €
Ecole privée de l'Adézière	89 500 €
Ecole privée Sainte Colombe	77 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations et organismes listés précédemment.

Adopté, 5 contre

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 15 décembre 2016
Le Maire

Pour le Maire ~~et par délégation~~
Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Adjointe au Maire
Chargée des Finances de l'Economie et de l'Emploi

MAIRIE D'AVRILLE (Maine-et-Loire)

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161215-2016-129-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 15 Décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Emmanuelle CROCHEMORE, Annie DARSONVAL, Éric BRETAULT, Laurent PRÉTROT, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Philippe HOULGARD, Philippe BOLO, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Jean-François DUPIC, Alain DELETRE, Jules TRIBONDEAU, Annick PICAULT, Augustin VANBREMEERSCH, Alix CRÉZÉ, Karen GALLOP HUMEAU, Claude CAILLARD, Michel GENDRE, Bénédicte ANTIER, Johann DANTANT, Ludovic BOULEAU, Dian RUTTEN, Danielle MORAIN, Pierrette MANNO, Cécile HÉRISSON, Roger GAUTIER, Chantal LE RAY-DEMAURE, Catherine JAMIL, Jean-Paul XHAARD, Blandine ADAMCZUK-ALLARD, Alain LAURENT, Martine LEMAIRE, **Conseillers Municipaux.**

Secrétaire de Séance : Augustin VANBREMEERSCH

Pouvoirs
Patrick GRISILLON avait donné pouvoir à Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Réjane MARIE avait donné pourvoir à Philippe BOLO

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20161215-2016-129-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016